

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2019/016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

### SEANCE DU 9 MAI 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr DOMINIQUE Pierre Président  
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – DEVINE Marc -  
LIENS Charles  
Excusé : PONCET Norbert  
Syndic suppléant :

L'an deux mille dix-neuf et le neuf mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** REMBOURSEMENT DE FRAIS – FORMATION MONITEUR

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** afin de se rendre à la formation « Elaborer, négocier et exécuter vos MAPA » prévue du 16 au 17/05 2019 sur Paris, M .CLAVERO avait réservé et payé son trajet en train, via internet, en date du 13/02/2019, pour un montant de 88 €. L'organisme de formation, le Moniteur, a annulé cette formation le 2/05/2019, faute de participants.

La réservation ayant été faite via internet par la carte de crédit personnelle de M.CLAVERO, le syndicat doit se prononcer sur la possibilité de remboursement de ces frais par le trésor public de Cavailon.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve le remboursement des billets de train à M.CLAVERO pour un montant de 88 € et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/05/2019  
Reçu en préfecture le 22/05/2019  
Affiché le  
ID : 084-298401712-20190509-2019\_016-DE

Le Syndic



Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre  
ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF  
425, Chemin du Pérusier  
84300 TAILLADES

